



Résumé



L'année 2015 a marqué une rupture tragique dans l'histoire de France. À travers la vague d'attentats qui l'ont frappé, notre pays a été rattrapé par la guerre sur son territoire. Cette guerre répond à de nouvelles logiques, se joue des frontières et ébranle la société civile. Face à ces chocs et à

ces bouleversements, la France et l'Europe se sont révélées insuffisamment préparées et impuissantes à protéger leur territoire et leur population.

Depuis la fin de la Guerre froide, la sécurité n'était plus un enjeu stratégique pour les Européens. Pour preuve, le mouvement continu de réduction des effectifs et des budgets qui lui sont alloués. Aujourd'hui, elle est brutalement revenue au premier plan : de périphérique, elle est devenue centrale ; de marginale, elle est devenue vitale.

Dans la perspective du débat présidentiel pour 2017, le risque est réel de voir les questions de défense et de sécurité occultées ou instrumentalisées. Le réarmement de la France apparaît indispensable et doit se traduire par un effort budgétaire pour la

sécurité nationale. Néanmoins, ce réinvestissement ne peut se faire à doctrine et à structures constantes. Il doit s'accompagner de concepts d'emploi des forces redéfinis, notamment sur le territoire national, de nouveaux contrats opérationnels qui doivent être adaptés aux menaces, d'une meilleure articulation entre les armées et les autres forces en charge de la sécurité intérieure – qu'elles soient publiques ou privées, civiles ou militaires.

L'esprit de défense doit aussi être réinventé afin que chaque citoyen et que la société civile, à commencer par les entreprises, se réapproprient et réinvestissent la sécurité. Cette mobilisation est essentielle pour conforter la résilience de la société française aux chocs et aux surprises stratégiques.

La France et l'Europe n'ont plus d'autre choix que de s'adapter pour faire face aux risques, pour garantir la protection de leur population et la souveraineté de leur territoire. Réinvestir dans la sécurité exige de la refonder. Quelle stratégie est en mesure de répondre aux risques du 21^e siècle ? Comment reconstituer le potentiel des forces de sécurité ? Comment coordonner au mieux l'action publique, le renseignement et les forces armées ? C'est dans cette perspective que l'Institut Montaigne formule des propositions pour l'instauration d'une véritable stratégie de sécurité nationale.

LES PROPOSITIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE

Proposition n° 1 : Mettre en place un Conseil de sécurité nationale (CSN) auprès du président de la République

Cette instance de préparation des décisions du président de la République réunira des décideurs publics et pourra accueillir des experts extérieurs. Elle aura pour mission de faire émerger une pensée stratégique et d'assurer la coordination de la sécurité intérieure et extérieure.

Proposition n° 2 : Formaliser une doctrine de sécurité nationale, qui donnera une cohérence nouvelle entre défense et sécurité intérieure et permettra de définir une doctrine d'intervention (jusqu'aux modalités de sortie de crise et des effets attendus).

Proposition n° 3 : Créer un Centre Permanent pour les Opérations de Sécurité Intérieure (CPOSI) auprès du ministre de l'Intérieur

Le CPOSI aura pour mission de traiter l'ensemble des crises recensées sur le territoire. À cet effet, sa composition, variable, pourra si nécessaire intégrer des experts extérieurs à l'administration.

Il sera activé de façon permanente afin de gérer l'urgence mais aussi le long terme – la stratégie, dans le cadre défini par le CSN. Il permettra une réelle prise en compte des retours d'expérience, développera les fonctions d'anticipation et de prévention des crises, analysera les mesures post-crisis et fera des propositions pour renforcer la résilience de la nation.

Proposition n° 4 : Réorganiser le renseignement intérieur

Regrouper au sein d'un même service de renseignement intérieur :

- Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI) et les Services du renseignement territorial (SRT) fusionnés en une Direction centrale du renseignement intérieur et territorial (DCRIT) ;
- Sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO) de la Gendarmerie et bureau de Renseignement de l'Administration Pénitentiaire, désormais placés sous autorité du ministre de l'Intérieur.

Créer un lien fonctionnel entre le ministère de l'Intérieur et la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED, rattachée au ministère de l'Économie et des Finances).

Au niveau central, un coordonnateur dédié, placé au sein du CPOSI (cf. proposition n° 3), assurera la liaison de l'ensemble des remontées territoriales et la coordination des services de renseignement intérieur.

Proposition n° 5 : Unifier les forces d'intervention (GIGN, RAID, BRI) dans une Force Spéciale d'Intervention compétente sur l'ensemble du territoire national

Cette Force sera placée sous l'autorité d'une Direction des Opérations, rattachée directement au CPOSI du ministère de l'Intérieur.

Proposition n° 6 : Créer un parquet national anti-terroriste doté de relais déconcentrés sur l'ensemble du territoire national

Proposition n° 7 : Renforcer la réserve

- **Réserve et maillage territorial** : utiliser la réserve comme force d'appoint pour la sécurité.
- **Mobilisation des entreprises** : sans créer de mécanisme contraignant, inciter les entreprises qui en ont les moyens à prendre leur part dans l'effort de la nation.
- **Valorisation du temps de service des réservistes** : le temps et l'investissement consacrés aux périodes de réserve pourraient être compensés par des jours de retraite équivalents au temps de réserve effectué. Les périodes de réserves pourraient également être éligibles au temps de formation, à la valorisation de l'expérience et à son objectivation, *via* un passeport de compétences inspiré du modèle britannique.
- **Jeunesse, armée et réserve** : créer un lien armée-jeunesse dès l'école primaire, et jusqu'aux universités et aux grandes écoles.

Proposition n° 8 : Recentrer les missions du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) autour de la mise en cohérence des ressources concourant à la sécurité du territoire national

- S'assurer de la cohérence des ressources avec l'évolution des menaces et de la société.
- S'assurer de la cohérence entre l'ensemble des ressources concourant à la sécurité du territoire national : établir une doctrine d'emploi claire des différentes forces participant à la sécurité du territoire afin de garantir l'égalité des citoyens devant la sécurité.

Proposition n° 9 : Adopter une Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité nationale, qui validera un budget de la sécurité nationale à hauteur de 3 % du PIB à l'horizon de 2025, dont 2 % du PIB alloués à la défense (hors pension) et 1 % du PIB affecté à la sécurité intérieure. Elle inclura également des éléments de programmation pour la justice, qu'il s'agisse de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux ou de l'indispensable programme de construction de nouvelles prisons et de création de centres de déradicalisation.

Proposition n° 10 : Refonder la construction européenne en lançant une Union pour la sécurité avec pour

missions prioritaires la lutte contre le terrorisme, la protection des infrastructures essentielles et le contrôle des frontières extérieures de l'Union, notamment par la mise en place d'un dispositif intégré de surveillance de la Méditerranée et d'une politique de développement coordonnée en direction des pays de l'Afrique et du Moyen-Orient. Acter cette nouvelle ambition et la stratégie de sécurité de l'Union dans un Livre Blanc sur la défense et la sécurité européennes.

Proposition n° 11 : Dans le cadre de l'Union pour la sécurité, transformer Frontex en une police des frontières extérieures de l'Union, dotée d'outils juridiques adéquats, de moyens propres et d'effectifs permanents. Sa mission prioritaire sera le contrôle des frontières extérieures de l'Union.

Proposition n° 12 : Consolider et développer l'industrie de défense européenne grâce à un mouvement de mutualisations et de coopérations renforcées, mais aussi à un engagement réaffirmé des États membres, sous la forme d'un *Buy European Act*.